

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les actions de la société ENTREPOSE Contracting



initiée par la société



présentée par



Établissement présentateur et garant

Établissement présentateur

Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de VINCI



Le présent document relatif aux autres informations de la société VINCI a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 11 juillet 2007, conformément à l'article 231-28 de son Règlement général de l'AMF et à l'article 5 de l'instruction n°2006-07 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société VINCI.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat de VINCI sur ENTREPOSE Contracting (l'« **Offre** ») visée par l'AMF le 10 juillet 2007, sous le numéro 07-252, en application d'une décision de conformité en date du 10 juillet 2007.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de VINCI (www.vinci.com) et sans frais auprès de :

VINCI

1, cours Ferdinand de Lesseps
92 851 Rueil Malmaison Cedex

CALYON

9, quai du Président Paul Doumer
92920 Paris La Défense Cedex

NATIXIS

115, rue Réaumur
75002 Paris

TABLE DES MATIERES

1	ACTIVITÉ AU PREMIER TRIMESTRE 2007	3
1.1	Analyse par pôle	3
2	INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 MAI 2007 DE VINCI	8
2.1	Dividende	8
2.2	Rachat d'actions	9
2.3	Division du nominal	9
2.4	Nomination d'administrateurs.....	9
2.5	Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.....	9
2.6	Autorisations données au conseil d'administration d'augmenter et de réduire le capital.....	9
3	ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2006	9
4	INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE VINCI	10
4.1	Franchissement de seuils le 25 mai 2007	10
4.2	Franchissement de seuils le 8 juin 2007.....	11
5	INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE VINCI	11
5.1	Acquisition de Viarom Construct par Eurovia.....	11
5.2	Attribution du projet de construction d'une ligne de métro au Caire.....	11
5.3	Acquisition de Solétanche.....	12
5.4	Rachat de la participation d'Eiffage dans Cofiroute	12
5.5	Émission d'EMTN par ASF	12
5.6	Acquisition de Nukem Ltd par Freyssinet	12
5.7	Acquisition d'ETAVIS.....	12
6	MONTANT ET FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'ENTREPOSE CONTRACTING	13
7	IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE VINCI ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS	13
7.1	Montant du traitement comptable de l'écart d'acquisition.....	13
7.2	Impact de l'acquisition de la totalité des actions ENTREPOSE Contracting sur les principaux résultats comptables et les comptes consolidés de VINCI	13
8	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	14
9	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À VINCI	14

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat déposée le 20 mai 2007 par VINCI et visant l'acquisition de la totalité des actions (après exclusion des 259.720 actions gratuites dont la période de conservation n'est pas expirée, des 5.160 actions auto-détenues et des actions acquises par VINCI le 29 et 30 juin 2007) de la société ENTREPOSE Contracting, société anonyme à conseil d'administration au capital de 5.025.241 euros, dont le siège social est 165 boulevard de Valmy 92700 Colombes, et dont le numéro d'identification est 410 430 706 RCS Nanterre.

1 ACTIVITÉ AU PREMIER TRIMESTRE 2007

Le chiffre d'affaires consolidé de VINCI s'est élevé à 6,1 milliards d'euros au 1er trimestre 2007, en augmentation pro forma de 16,7% par rapport au 1er trimestre 2006¹.

L'augmentation du chiffre d'affaires s'établit à +26,3% en données réelles prenant en compte ASF et ESCOTA à compter seulement de leur prise de contrôle par VINCI le 10 mars 2006.

Au 31 mars 2007, le carnet de commandes du Groupe s'établit à plus de 19 milliards d'euros. En hausse de 8,3% sur le trimestre et de plus de 10% sur 12 mois, il représente 10,6 mois d'activité moyenne des métiers concernés (construction, routes, services à l'énergie).

En France, le chiffre d'affaires est en hausse de 16,3%¹ à 4,2 milliards d'euros. VINCI Construction (+19%) et Eurovia (+21%) affichent des taux de croissance particulièrement élevés. VINCI Energies (+11%) et VINCI Concessions (+10%), de leur côté, réalisent des performances également très satisfaisantes.

A l'international, le chiffre d'affaires, en augmentation de 17,7%, atteint 1,9 milliard d'euros, soit 31,3% du chiffre d'affaires total. Cette évolution traduit notamment le très haut niveau d'activité des implantations hors de France de VINCI Construction.

1.1 Analyse par pôle

VINCI Concessions : 981 millions d'euros (+8,6%¹)

Les 3 réseaux d'autoroutes de VINCI ont enregistré une nette progression de leur chiffre d'affaires grâce à un excellent trafic qui a bénéficié de l'effet favorable des retours des vacances de Noël au mois de janvier, et des premiers départs des vacances scolaires de printemps en mars.

¹ Les données du 1er trimestre 2006 ont été retraitées sur des bases pro forma et intègrent en trimestre plein le chiffre d'affaires d'ASF et d'ESCOTA. Ces données excluent par ailleurs, conformément aux dispositions de l'IFRS 5 relatives aux « activités abandonnées ou cédées », le chiffre d'affaires des services aéroportuaires, cédés par le Groupe en octobre 2006.

ASF et ESCOTA ont réalisé un chiffre d'affaires global de 584 millions d'euros au 1er trimestre 2007. Les recettes de péage, en hausse de +9%, se sont élevées à 573 millions d'euros, dont 448 millions d'euros pour ASF (+9,8%) et 125 millions d'euros pour ESCOTA (+7,8%).

Le trafic des deux sociétés est en progression globale de +5,4% (+5,3% à réseau stable). Il s'est accru de 5,5% sur le réseau ASF et de 4,4% sur le réseau ESCOTA. Le trimestre a été marqué par la finalisation des discussions avec la Direction Générale des Routes relatives à la mise au point des contrats d'entreprises d'ASF et d'ESCOTA pour 2007-2011. Ils définissent, en particulier, les plans d'investissement à réaliser durant cette période ainsi que les règles tarifaires applicables.

Le chiffre d'affaires de Cofiroute s'élève à 214 millions d'euros, en hausse de 10,9% par rapport au 1er trimestre 2006. Les recettes de péage (209 millions d'euros) augmentent de près de 12% dont 7,3% sont imputables à la croissance du trafic à réseau stable. Par ailleurs, les extensions du réseau (ouverture en décembre 2005 d'un tronçon de 58 km sur l'autoroute A28 entre Le Mans et Tours et mise en service du contournement nord de Langeais sur l'A85 en janvier 2007) ont eu un effet positif de +1% sur le trafic. A réseau évolutif, celui-ci progresse ainsi de 8,3%. Conséquence de l'acquisition en mars dernier de la participation du groupe Eiffage, le taux de détention de VINCI dans Cofiroute a été porté à 82,4%.

Le chiffre d'affaires de VINCI Park augmente de 6,1% à 136 millions d'euros. En France, l'activité, en progression de 4,6%, bénéficie de la bonne fréquentation des parcs. A l'international, le développement s'est accéléré, notamment en Allemagne et en Espagne.

Les autres concessions d'infrastructures enregistrent une hausse de chiffre d'affaires à structure constante de près de 20% grâce notamment aux très bonnes performances des aéroports du Cambodge et du Stade de France. En données réelles, le chiffre d'affaires diminue de 4% suite aux désinvestissements intervenus en 2006 (cession d'Autopista Del Bosque au Chili et réduction de la participation dans le Pont de la Confédération au Canada).

Le trimestre a, par ailleurs, été marqué, en France, par la finalisation du contrat de délégation de service public de la liaison ferroviaire Lyon Part Dieu-Aéroport de Saint Exupéry, conjointement avec les autres divisions du Groupe, et, à l'étranger, par la désignation comme « concessionnaire pressenti » du groupement auquel participe VINCI Concessions, pour la réalisation et l'exploitation d'une autoroute de 365 km reliant Athènes et le Péloponnèse. Cette opération, d'une durée de 30 ans, portera à près de 600 km le réseau autoroutier géré en Grèce au travers de concessions auxquelles participe VINCI, après le succès remporté en 2006 sur l'autoroute reliant Athènes à Thessalonique (230 km).

VINCI Energies : 948 millions d'euros (+11,3%)

En France, l'activité s'est accrue de 11,3% à 709 millions d'euros dans un contexte de marché qui reste très bien orienté dans le secteur tertiaire. Par ailleurs, la réalisation de commandes importantes

dans l'industrie des biocarburants ainsi que le dynamisme du marché des infrastructures électriques contribuent à la bonne évolution du chiffre d'affaires.

A l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 239 millions d'euros en hausse de 11,4%. L'activité a été particulièrement soutenue en Allemagne qui continue à bénéficier d'une conjoncture porteuse dans le secteur industriel. Par ailleurs, elle intègre l'apport des acquisitions récentes effectuées en Belgique, aux Pays-Bas et en République tchèque.

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 31 mars 2007 s'établit à 2,1 milliards d'euros, en accroissement de 22% sur le trimestre et de près de 27% sur 12 mois. Il représente 6,8 mois d'activité du pôle. Le premier trimestre a été marqué, au plan commercial, par l'obtention d'un important contrat de partenariat avec la ville de Rouen pour la gestion de l'éclairage public et de la circulation pour une durée de 20 ans.

Eurovia : 1 356 millions d'euros (+16,5%)

En France, le chiffre d'affaires est en croissance de 21,5% à 918 millions d'euros. Il a bénéficié des excellentes conditions climatiques rencontrées sur la période.

A l'international, le chiffre d'affaires est en hausse de 7,2% à 438 millions d'euros. De fortes progressions d'activité ont été enregistrées en Allemagne et en République tchèque, dont les exploitations avaient été perturbées au début de 2006 par d'importantes intempéries. Elles ont permis de compenser l'effet d'un léger repli d'activité au Royaume-Uni.

Le carnet de commandes d'Eurovia s'élève à 4,9 milliards d'euros au 31 mars 2007, en accroissement de 5,5% sur le trimestre. Il représente près de 8 mois d'activité du pôle.

VINCI Construction : 2 784 millions d'euros (+21,6%)

En France, le chiffre d'affaires de VINCI Construction progresse de 19% à 1 595 millions d'euros. Cette excellente performance, traduisant notamment une activité toujours très forte dans le bâtiment, s'inscrit dans la continuité de la tendance observée fin 2006. Le regroupement de Sogea Construction et de GTM Construction au sein de VINCI Construction France permet au nouvel ensemble de disposer des meilleurs atouts pour continuer à se développer sur un marché national très porteur. Un premiers succès significatif dans le domaine des PPP (partenariats public-privé) a été concrétisé au cours du trimestre avec la signature du contrat pour la rénovation de l'Institut National des Sports-INSEP.

A l'international, le chiffre d'affaires de VINCI Construction atteint 1 189 millions d'euros, soit une hausse supérieure à 25% (+20% à périmètre constant). L'activité reste très soutenue dans toutes les zones géographiques et plus particulièrement en Europe centrale et orientale, chez Freyssinet, et dans le dragage, chez Deme, filiale de CFE.

Le carnet de commandes de VINCI Construction au 31 mars 2007 représente, à 12,4 milliards d'euros, plus de 13 mois d'activité du pôle. Il est en accroissement de 7% sur le trimestre et de 13% sur 12 mois. Le trimestre a été marqué par l'acquisition de Solétanche, leader mondial des fondations spéciales. Cette opération, actuellement en cours d'examen par les autorités de la concurrence, devrait être finalisée au cours du second semestre. Solétanche, qui emploie 4 000 personnes et intervient dans une centaine de pays, apportera à VINCI Construction un chiffre d'affaires additionnel supérieur à 1 milliard d'euros en année pleine sur des marchés en forte croissance.

Perspectives 2007

Au 31 mars 2007, le carnet de commandes du Groupe s'établit à plus de 19 milliards d'euros. En hausse de 8,3% sur le trimestre et de plus de 10% sur 12 mois, il représente 10,6 mois d'activité moyenne des métiers concernés (construction, routes, services à l'énergie).

La forte augmentation du chiffre d'affaires au premier trimestre 2007 et le maintien à un très haut niveau du carnet de commandes permettent d'envisager une révision à la hausse des objectifs de croissance de l'activité du groupe VINCI en 2007.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 MARS 2007

(en millions d'euros)

	31 mars 2006		31 mars 2007	Variation 2007/2006	
	Réel ¹	Pro forma ²		Structure réelle	Pro forma ²
VINCI Concessions	504,6	902,6	980,5	94,3%	8,6%
VINCI Energies	851,5	851,5	947,8	11,3%	11,3%
Eurovia	1 164,3	1 164,3	1 356,0	16,5%	16,5%
VINCI Construction	2 290,0	2 290,0	2 783,8	21,6%	21,6%
VINCI Immobilier	96,2	96,2	134,6	40,0%	40,0%
Éliminations	(72,2)	(72,2)	(95,9)		
Total	4 834,3	5 232,4	6 106,9	26,3%	16,7%
DONT FRANCE					
VINCI Concessions	441,6	839,6	920,1	108,4%	9,6%
VINCI Energies	637,3	637,3	709,3	11,3%	11,3%
Eurovia	755,3	755,3	917,6	21,5%	21,5%
VINCI Construction	1 340,3	1 340,3	1 595,0	19,0%	19,0%
VINCI Immobilier	96,2	96,2	134,6	40,0%	40,0%
Éliminations	(62,1)	(62,1)	(82,9)		
Total	3 208,5	3 606,6	4 193,6	30,7%	16,3%
DONT INTERNATIONAL					
VINCI Concessions	63,0	63,0	60,4	(4,1%)	(4,1%)
VINCI Energies	214,2	214,2	238,6	11,4%	11,4%
Eurovia	409,0	409,0	438,4	7,2%	7,2%
VINCI Construction	949,7	949,7	1 188,8	25,2%	25,2%
VINCI Immobilier					
Éliminations	(10,1)	(10,1)	(12,9)		
Total	1 625,8	1 625,8	1 913,3	17,7%	17,7%

(1) Données réelles : en 2006, consolidation d'ASF et d'ESCOTA à compter de la date de leur prise de contrôle par VINCI soit le 10 mars 2006. Ces données excluent par ailleurs, conformément aux dispositions de l'IFRS 5 relatives aux « activités abandonnées ou cédées », le chiffre d'affaires des services aéroportuaires, cédés par le Groupe en octobre 2006.

(2) Pro forma : incluant en 2006, le chiffre d'affaires d'ASF et ESCOTA à 100% depuis le 1er janvier.

Trafic des concessions autoroutières au 31 mars 2007

(en millions de km parcourus)

		Réseau	31 mars 2006	31 mars 2007	Variation
ASF					
Véhicule légers	Stable		4 087,8	4 329,9	5,9%
	Evolutif		4 104,5	4 352,4	6,0%
Poids lourds	Stable		1 083,9	1 126,8	4,0%
	Evolutif		1 087,2	1 132,0	4,1%
Total km parcourus	Stable		5 171,7	5 456,7	5,5%
	Evolutif		5 191,7	5 484,4	5,6%
ESCOTA					
Véhicule légers	Stable		1 213,9	1 266,5	4,3%
Poids lourds	Stable		157,5	165,7	5,3%
Total km parcourus	Stable		1 371,4	1 432,2	4,4%
Cofiroute					
Véhicule légers	Stable		1 470,2	1 576,5	7,2%
	Evolutif		1 496,3	1 618,1	8,1%
Poids lourds	Stable		370,2	398,8	7,7%
	Evolutif		376,0	409,1	8,8%
Total km parcourus	Stable		1 840,4	1 975,3	7,3%
	Evolutif		1 872,3	2 027,2	8,3%

Ceci est la reprise *in extenso* du communiqué de presse publié le 2 mai 2007.

2 INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 MAI 2007 DE VINCI

Les actionnaires de VINCI ont adopté l'ensemble des résolutions qui leur ont été proposées lors de l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007. Les principales résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007, dont le texte intégral figure dans la lettre de convocation des actionnaires disponible sur le site Internet de VINCI (www.vinci.com) (l'« **Avis de Convocation** »), sont les suivantes :

2.1 Dividende

Compte tenu de la forte hausse du résultat en 2006 et de l'engagement pris à l'occasion de l'acquisition d'ASF de porter le taux de distribution à 50 % du résultat, l'assemblée générale a approuvé la distribution d'un dividende de 2,65 euros par action, faisant ressortir une progression de 33 % par rapport au dividende de l'exercice 2005.

Un acompte sur dividende de 0,85 euro ayant été versé le 21 décembre 2006, le solde de 1,80 euro a été mis en paiement le 14 mai 2007.

2.2 Rachat d'actions

L'assemblée générale a autorisé les termes d'un nouveau programme de rachat d'actions selon lesquels VINCI pourrait acquérir ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et d'un montant maximum de 3,5 milliards d'euros.

2.3 Division du nominal

L'assemblée générale a approuvé la division du nominal de l'action par deux. En conséquence, chacune des actions actuelles de 5 € nominal fera l'objet d'un échange contre deux actions nouvelles de 2,50 € nominal et de même jouissance.

2.4 Nomination d'administrateurs

L'assemblée générale a approuvé la nomination de Monsieur Jean-Bernard Lévy en qualité d'administrateur indépendant coopté par le conseil d'administration de VINCI du 27 février 2007.

L'assemblée générale a également approuvé la nomination de Madame Pascale Sourisse et de Monsieur Robert Castaigne en qualité d'administrateurs indépendants cooptés par le conseil d'administration de VINCI du 27 mars 2007.

Les curriculum vitae de ces trois administrateurs figurent en pages 135 et 136 du document de référence de VINCI pour l'exercice 2006, déposé le 29 mars 2007 auprès de l'AMF sous le numéro D.07-0242 (le « **Document de Référence 2006** »).

2.5 Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du cabinet Deloitte & Associé en qualité de commissaire aux comptes titulaire ainsi que ceux du cabinet BEAS SARL et de Monsieur Philippe Mathis en qualité de commissaires aux comptes suppléants. Constatant l'expiration du mandat du cabinet Salustro Reydel en qualité de commissaire aux comptes titulaire, l'assemblée générale a par ailleurs nommé le cabinet KPMG SA en remplacement.

2.6 Autorisations données au conseil d'administration d'augmenter et de réduire le capital

L'assemblée générale a approuvé l'ensemble des autorisations données au conseil d'administration d'augmentation et de réduction du capital social de VINCI, dont le texte intégral figure dans l'Avis de Convocation et dont un tableau récapitulatif figure en page 276 du Document de Référence 2006.

3 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Le capital social de VINCI s'élève au 30 juin 2007 à 1.215.875.317,50 euros, divisé en 486.350.127 actions de 2,5 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

Le tableau de l'évolution du capital sur 5 ans de VINCI est disponible en page 274 du document de référence ; depuis le 31 décembre 2006, le capital a évolué comme suit :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombres d'actions émises ou annulées (1)	Nombres d'actions composant le capital social (1)	Montants du capital social en €
Situation au 31/ 12/ 06				470 622 930	1 176 557 325
Plan d'épargne du groupe	19 401 670	269 256 376	7 760 668	478 383 598	1 195 958 995
Levées d'options de souscription	19 916 323	100 720 850	7 966 529	486 350 127	1 215 875 318
Situation au 30/ 06/ 07				486 350 127	1 215 875 318

(1) Ajustés de la division par 2 de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2007

Au 30 juin 2007, le nombre de droits de vote s'établit à 467.909.031.

4 INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE VINCI

4.1 Franchissements de seuils légaux

a/ Déclaration du 25 mai 2007

Par courrier en date du 25 mai 2007 adressée à l'AMF, la société Morgan Stanley & Co International Plc, contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 17 mai 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de VINCI et détenir 25.886.194 actions VINCI représentant autant de droits de vote, soit 5,42 % du capital et des droits de vote de VINCI² ;
- en baisse, le 22 mai 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de VINCI et détenir 23.520.888 actions VINCI représentant autant de droits de vote, soit 4,92 % du capital et des droits de vote de VINCI.

Ces franchissements de seuils résultent notamment d'opérations de prêts emprunts de titres.

Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 28 mai 2007 sous le numéro 207C0986.

b/ Déclaration du 8 juin 2007

Par courrier en date du 8 juin 2007, la société en commandite par actions Financière Pinault a déclaré avoir franchi en baisse indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Artémis SA, Artémis 12 et Victoris qu'elle contrôle, le 4 juin 2007, par suite d'une augmentation de capital de VINCI, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de VINCI, et détenir 24.200.000 actions VINCI représentant autant de droits de vote, soit 4,98 % du capital et des droits de vote de VINCI.

Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 11 juin 2007 sous le numéro 207C1082.

² Sur la base d'un capital composé de 477.656.196 actions représentant autant de droits de vote, après division par deux du nominal de l'action effective le 17 mai 2007.

c/ Déclaration du 5 juillet 2007

Par courrier du 5 juillet 2007, Crédit Agricole Asset Management (90, boulevard Pasteur - 75015 Paris), agissant pour le compte du FCPE Castor, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juin 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VINCI et détenir 31 096 902 actions VINCI représentant autant de droits de vote, soit 6,40% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion absorption du FCPE Castor Relais par le FCPE Castor intervenue le 29 juin.

4.2 Franchissements de seuils statutaires

Depuis le 2 mars 2007, la Société a reçu de ses actionnaires les déclarations de franchissements de seuils statutaires suivantes :

- Carlo Tassara International (2% du capital, déclaration du 28 juin 2007) ;
- Causeway Capital Management LLC (1,51% du capital, déclaration du 9 mars 2007) ;
- Artisan Partners (1,02% du capital, déclaration du 21 mars 2007) ;
- UBS Investment Bank (0.76 % du capital, déclaration du 4 juillet 2007) ;
- Natixis (3.95% du capital, déclaration du 5 juillet 2007) ;

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE VINCI

5.1 Acquisition de Viarom Construct par Eurovia

Eurovia a acquis, en janvier 2007, 80 % de la société de construction routière Viarom Construct, située à Bucarest en Roumanie, le solde du capital restant détenu par les actionnaires fondateurs.

Avec un effectif de 122 personnes, Viarom Construct a connu une forte croissance de son activité depuis sa création en 2001 : son chiffre d'affaires atteint 46,5 millions de RON (13,5 millions d'euros) en 2005, soit une progression moyenne d'environ 30% par an.

5.2 Attribution du projet de construction d'une ligne de métro au Caire

VINCI Construction Grands Projets (leader) a été désigné attributaire en janvier 2007, dans le cadre d'un groupement composé de VINCI Construction Grands Projets (28,5 %), Arab Contractors (27,5 %), Bouygues (26 %), et Orascom (18 %), du contrat pour le lot génie civil de la phase 1 de la ligne 3 du métro du Caire. Ce marché d'un montant de l'ordre de 250 millions d'euros porte sur la construction de la phase 1 soit 5 kilomètres de tunnel et 5 stations enterrées.

5.3 Acquisition de Solétanche

En janvier 2007, VINCI s'est porté acquéreur de 81 % du capital de Solétanche (maison mère de Solétanche Bachy) auprès de ses actionnaires familiaux historiques, portant ainsi sa participation à 100 %. L'acquisition sera effective après l'obtention des autorisations administratives appropriées.

Solétanche Bachy est un des leaders mondiaux des activités des fondations spéciales et du traitement des sols, et offre à ses clients publics et privés une expertise technique reconnue mondialement et des solutions innovantes. Disposant d'un réseau international d'implantations dans plus de 50 pays, Solétanche Bachy devrait réaliser en 2006 un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros dont plus de 70% hors de France, à raison de 30 % dans les autres pays européens et 40 % dans le reste du monde. Solétanche Bachy emploie 4 000 personnes.

5.4 Rachat de la participation d'Eiffage dans Cofiroute

VINCI a porté sa participation dans Cofiroute à 82,4 % suite au rachat en février 2007 de la participation de 17,1 % détenue par le groupe Eiffage. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe dans les concessions autoroutières offrant une bonne visibilité et des perspectives intéressantes de croissance et de synergies.

5.5 Émission d'EMTN par ASF

ASF a mis en place un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 6 milliards d'euros en avril 2007 en vue de refinancer les investissements prévus par le contrat de plan 2007-2011 ainsi que ses besoins généraux. L'émission inaugurale a été réalisée le 4 juillet pour un montant de 1,5 milliard d'euros, d'échéance 2022 et de coupon 5.625%.

5.6 Acquisition de Nukem Ltd par Freyssinet

Freyssinet, filiale de VINCI Construction, spécialisée dans les métiers de génie civil à haute technicité, a acquis la société NUKEM Ltd en mai 2007. NUKEM Ltd est leader en Grande-Bretagne dans les domaines du démantèlement d'installations nucléaires, de la décontamination, du traitement des déchets et de la radio-protection.

La société emploie environ 1 000 personnes et prévoit de réaliser en 2007 un chiffre d'affaires proche de 120 millions d'euros, principalement en Grande-Bretagne.

5.7 Acquisition d'ETAVIS

VINCI Energies a conclu, en juin 2007, un protocole d'accord pour l'acquisition de la société ETAVIS, un des leaders en Suisse dans les métiers de l'installation électrique en milieux tertiaire et industriel, des télécommunications et de la communication d'entreprise. Intégrateur de solutions globales, ETAVIS assure des prestations de conseil, ingénierie, réalisation et maintenance.

Fondée en 1987, la société, dont le siège est basé à Zürich, a réalisé un chiffre d'affaires de 180 millions d'euros en 2006 et compte 1630 collaborateurs. Elle développe son activité principalement en Suisse alémanique et italienne au travers de 45 entreprises.

6 MONTANT ET FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'ENTREPOSE CONTRACTING

Le prix d'acquisition (hors frais de conseil et frais exposés dans le cadre de l'acquisition) par VINCI de la totalité des actions ENTREPOSE Contracting (en ce compris les blocs d'actions acquis par VINCI les 29 et 30 mai 2007), dans l'hypothèse où la totalité des actions ENTREPOSE Contracting non détenues par VINCI seraient apportées à l'Offre, s'élèverait à un montant de l'ordre de 324 millions d'euros.

Le montant global des frais exposés par VINCI dans le cadre de l'acquisition, en ce compris notamment ceux relatifs aux honoraires et autres frais de conseils externes financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de courtage est estimé à environ 2 millions d'euros (hors taxes).

Ces montants seront financés en totalité par des fonds propres ou des lignes de crédit existantes de VINCI.

7 IMPACT DE L'OFFRE SUR LES PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES DE VINCI ET SUR SES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1 Montant du traitement comptable de l'écart d'acquisition

L'acquisition par VINCI de la totalité des actions ENTREPOSE Contracting donnera lieu à la constatation d'un écart d'acquisition évalué, avant mise en juste valeur des actifs et passifs identifiables, à environ 260 millions d'euros.

7.2 Impact de l'acquisition de la totalité des actions ENTREPOSE Contracting sur les principaux résultats comptables et les comptes consolidés de VINCI

Compte tenu de la différence de taille entre VINCI et ENTREPOSE Contracting³, l'Offre n'aura pas d'impact significatif sur les principaux résultats comptables ainsi que sur les comptes consolidés de VINCI. A titre illustratif, l'impact de la consolidation par intégration globale d'ENTREPOSE Contracting sur le résultat consolidé 2006 de VINCI serait inférieur à 1,5%.

³ Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires et le total de bilan d'ENTREPOSE Contracting s'élevaient respectivement à 1,3% du chiffre d'affaires et 0,6% du total de bilan de VINCI à cette même date.

Les montants par action du résultat net ainsi que les capitaux propres de VINCI n'enregistreront pas de variation significative du fait de cette opération.

8 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de VINCI figurent dans le Document de Référence 2006 de VINCI. Ce document est disponible sur le site Internet de VINCI (www.vinci.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de :

VINCI

1, cours Ferdinand de Lesseps
92851 Rueil Malmaison Cedex

9 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À VINCI

« Dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par VINCI et visant les actions de la société ENTREPOSE Contracting, j'atteste que le présent document et le document de référence 2006 de VINCI déposé le 29 mars 2007 auprès de l'AMF sous le numéro D.07-0242 contiennent l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

VINCI

représenté par Xavier Huillard, en qualité de Directeur Général